

## TRANSPORTS SCOLAIRES

### 1. **Vous habitez le département du Rhône et une commune de la Métropole de Lyon :**

BRON – CHASSIEU – DECINES – JONAGE - LYON – MEYZIEU – SAINT PRIEST –  
VAULX EN VELIN – VILLEURBANNE :

Ce que vous devez faire :

- **télécharger sur le site [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) un document « pass scolaire »** ou le retirer lors de la permanence.
- retourner par courrier le dossier à l'adresse indiquée après l'avoir rempli et joint les pièces demandées.

La carte de transport sera adressée directement à votre domicile (**prix : 228 € pour l'année**), en fonction de la date d'inscription.

*S'il s'agit d'un renouvellement, un document pré rempli vous a été adressé directement par les TCL.  
Il vous suffit de suivre les instructions données.*

### 2. **Vous habitez le département du Rhône mais une commune de la CCEL :**

COLOMBIER-SAUGNIEU – GENAS - JONS – PUSIGNAN – SAINT BONNET DE MURE – SAINT LAURENT DE MURE –  
SAINT PIERRE DE CHANDIEU - TOUSSIEU :

Ce que vous devez faire :

- **télécharger sur le site [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) un document « pass scolaire »** ou le retirer lors de la permanence.
- retourner par courrier le dossier à l'adresse indiquée après l'avoir rempli et joint les pièces demandées.

Une carte Técély sera alors établie. **La participation annuelle est de 228 € pour l'année** ; elle donne la possibilité de voyager sur l'intégralité du réseau TCL 7 jours sur 7 (comme les habitants des communes citées précédemment).

La carte définitive de transport scolaire sera envoyée directement à votre domicile, en fonction de la date d'inscription.

*Pour les élèves déjà inscrits en 2018/2019, ils doivent se réinscrire avec leurs identifiants et leurs numéros de carte. Leur nouvel abonnement sera chargé sur leur carte déjà en leur possession.*

**Pour les enfants désirant emprunter les transports scolaires du Rhône, de manière exceptionnelle, se munir de tickets TCL.**

### 3. **Vous habitez le département de l'Isère :**

ANTHON - CHARVIEU-CHAVAGNEUX – CHAVANOZ - JANNEYRIAS - PONT DE CHERUY –ST ROMAIN DE JALIONAS–  
TIGNIEU JAMEYZIEU – VILLETTE D'ANTHON :

Ce que vous devez faire :

- **établir une demande par internet sur le site : [www.isere.fr](http://www.isere.fr) (avant le 15 juillet dernier délai)**
- **Ou récupérer une demande dans le document « pack transport »** lors de la permanence à l'établissement ou dans une Maison du Conseil Général de l'Isère (liste et adresses sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)) avant le 5 juillet.

**Gratuité du transport depuis septembre 2015.**

Pour vous aider dans vos démarches, allô « Pack Rentrée » au 04 76 00 36 36 ou par courriel :

[polepackrentree@isere.fr](mailto:polepackrentree@isere.fr)